



DÉPARTEMENT  
**ALLIER**  
ARRONDISSEMENT  
**MONTLUÇON**  
COMMUNE  
**LA PETITE MARCHÉ**

## **CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 9

Présents : 7

**Présents :** IMBERT Didier, TRIPIER Roger, NORRE Bernadette, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, RODRIGUES-DO CARMO Éric, DUCHIER Laurent

**Absent :** DEVEAUX Olivier, LAMERRE Hervé

**Pouvoir :** LAMERRE Hervé à NORRE Bernadette  
DEVEAUX Olivier à LAROCHE Patrick

**Secrétaire de séance :** MOLINA Pierre

Date de convocation : 25 novembre 2024

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

### **MODIFICATION ORDRE DU JOUR**

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir modifier l'ordre du jour en y ajoutant une Délibération concernant le paiement d'heures complémentaires à Mme Sylvie RUSSIC dans le cadre de son contrat à l'agence postale.

La nouvelle convention avec La Poste prévoit un contrat de 12 heures au lieu de 9H30 auparavant. L'augmentation du temps de travail étant supérieur à 10 %, il convient de saisir le Comité Technique. En attendant que cette instance se prononce, le maire propose de payer en heures complémentaires les 2H30 (Différence entre ancienne et nouvelle convention) effectuées en plus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ajout de cette Délibération à l'ordre du jour et décide de payer les heures complémentaires à Mme Sylvie RUSSIC.**

### **FINANCEMENT DU REPAS DES AINÉS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des aînés est prévu le 1<sup>er</sup> décembre 2024. Un devis a été proposé par les établissements LOISY de MONTLUÇON pour la somme de 38 € par personne. Les apéritifs sont achetés par la municipalité à Leclerc Montluçon et les vins à « La cave à Jean » à Marcillat en Combraille. Il conviendra aussi d'acheter les colis pour les personnes n'ayant pas pu participer au repas ainsi que pour les employés.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à régler les factures relatives à ces achats

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le financement du repas tel que proposé par le Maire.**

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT 2023**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel RPQS 2023 transmis par les services de Montluçon communauté. Ce document ayant été transmis en même temps que la convocation au présent conseil, chacun a pu en prendre connaissance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport en question.**

### **SUBVENTION AMICALE LAIQUE du SRPI**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de son installation en 2020, il avait été décidé de ne plus verser de subventions aux associations quelles qu'elles soient. L'amicale laïque du SRPI participe financièrement de manière importante aux diverses sorties et activités des enfants scolarisés sur le RPI. Les deux autres communes du RPI lui versent chacune une subvention (TERJAT 450 €, MAZIRAT 520 €).

Le Maire propose au Conseil de subventionner cette association à hauteur de 300 € à compter de 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Maire de verser une subvention de 300€ à l'Amicale Laïque.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Ouverture enquête publique Lacaud Chappy
- Repas des anciens du 1<sup>er</sup> décembre 2024
- Décorations de Noël
- Archives mairie (Proposition centre de gestion)
- Remplacement convecteurs salle polyvalente

La séance est levée à 20H30.

Fait à La Petite Marche le 2 décembre 2024

Didier IMBERT  
Maire de La Petite Marche